

Préfecture

Cabinet de la Préfète Déléguée
pour l'Égalité des Chances

Marseille, le 03 septembre 2019

Le Préfet des Bouches-du-Rhône

à

Mesdames et Messieurs les acteurs économiques
(cf liste jointe)

Signé

OBJET : Accueil de collégiens de classe de troisième, scolarisés dans les établissements des réseaux d'éducation prioritaire renforcée, en séquence d'observation dans le secteur privé

Lors de son discours « La France, une chance pour chacun » du 22 mai 2018, le Président de la République a annoncé que l'engagement de la Nation en faveur des élèves les plus fragiles devait notamment se traduire par la création d'une bourse de stage destinée aux élèves de troisième des collèges « Réseau d'Éducation Prioritaire renforcé » et « Réseau d'Éducation Prioritaire ». Elle a pour mission de leur offrir 30 000 stages, dont 15 000 dans le secteur privé et 15 000 dans les administrations publiques de l'État.

Depuis plusieurs années, nous assistons à des phénomènes de décrochage scolaire et social des plus jeunes qui font craindre un éloignement croissant avec le monde de l'entreprise et de l'activité économique. Dès lors, il est de notre responsabilité collective de pallier le manque de réseau de ces élèves, en leur proposant des stages de qualité qui leur permettront d'enrichir leur connaissance d'environnements professionnels diversifiés.

Ainsi, dès à présent un portail internet dédié à cette mobilisation : www.monstagedetroisieme.fr est à votre disposition pour que vous puissiez y déposer les offres de stages que vous souhaitez proposer pour l'année scolaire 2019/2020.

Ces stages d'une durée de 5 jours appelés « séquence d'observation en milieu professionnel » devront être réalisés à partir du mois de novembre jusqu'à la fin du mois de mars 2020, la période étant fixée par chaque établissement.

Par circulaire du 1^{er} Ministre en date du 31 juillet 2019, le département des Bouches-du-Rhône s'est vu assigner un objectif de 1331 stages à proposer dans le secteur privé pour le 1^{er} octobre au plus tard à destination des jeunes issus des 27 établissements relevant du réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) et du réseau d'éducation prioritaire (REP).

Parmi ces établissements, 23 sont implantés à Marseille et 4 sont localisés sur les communes d'Arles, de Miramas, de Port de Bouc et de Vitrolles regroupant environ 2 300 élèves.

Comptant sur votre investissement pour la mise en œuvre de cette mesure.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations

*En vous remerciant pour votre
de votre implication,*

Marie AUBERT